

Petite Enfance : enfin des mesures positives !

La forte mobilisation dont, à l'initiative d'une intersyndicale à laquelle participe l'UCP, ont fait preuve depuis le 7 avril dernier les personnels de la petite enfance commence à être prise en compte.

Les propositions de recrutement faites par la municipalité avaient été jusqu'ici insuffisantes pour assurer un accueil de qualité des enfants, en toute sécurité, tout au long de la journée.

L'intersyndicale a été de nouveau reçue par Maïté ERRECART, adjointe au Maire chargée des personnels, et Christophe NAJDOVSKI, adjoint chargé de la Petite Enfance. Cette audience a eu lieu le jeudi 22 mai, alors que les personnels étaient encore une fois appelés à se rassembler sur le parvis de l'Hôtel de Ville.

La Ville a enfin fini par entendre leurs revendications. Les nouvelles propositions témoignent d'un effort budgétaire important pour répondre aux besoins, par le recrutement de 255 agents supplémentaires placés auprès des enfants (ATEPE, ASC) au lieu des 172 précédemment annoncés. Pour l'UCP, il s'agit d'une avancée importante même si tous les problèmes ne sont pas réglés notamment en ce qui concerne les autres catégories professionnelles (en particulier les personnels d'encadrement) ou sur des points aussi importants que la formation et la fidélisation des personnels. Notre organisation syndicale poursuivra avec détermination son action dans le cadre d'un dialogue social qui, nous l'espérons, répondra aux attentes légitimes de tous les agents.

Organismes paritaires : la reprise.

Après les élections municipales et la désignation des nouveaux adjoints sectoriels et avant les vacances d'été, plusieurs séances des organismes paritaires sont programmées.

Un CTP central doit se tenir le 30 mai pour valider les dispositions relatives aux élections professionnelles de fin d'année dont UCP flash vous a déjà entretenus, et entendre deux communications, sur la mise en place du Droit Individuel à la Formation et sur le projet de charte de l'égalité dans l'emploi. Nous reviendrons sur ces deux dossiers.

Un autre CTP central consacré au handicap est prévu le 27 juin et le CSAP devrait se tenir le 30 juin. Plusieurs CTP de direction sont d'ores et déjà programmés pour la même période. Quant aux CAP, elles doivent impérativement se tenir en juin afin de se prononcer sur les avancements, les situations individuelles des agents prises en compte pour les élections devant être arrêtées au 30 juin.

Les CAP de l'encadrement supérieur se tiendront ainsi le 6 juin, celles du secteur enfance santé, social et sécurité les 9, 10 et 13 juin, les techniciens le 11, les personnels administratifs et culturels les 11 et 12, les personnels ouvriers le 12.

UCP Flash ne manquera pas vous rendre compte régulièrement de cette actualité chargée.

Un nouveau statut pour les CSA.

Depuis quelques temps, l'administration a engagé une concertation avec les organisations syndicales présentes à la Commission Administrative Paritaire des attachés des administrations parisiennes sur un nouveau statut de l'emploi fonctionnel de Chef de Service Administratif (CSA), reprenant les dispositions des différents emplois homologues de l'Etat.

Les principales dispositions de ce statut prévoient :

- la suppression de l'âge minimum (50 ans) pour accéder à l'emploi ;
- la possibilité d'accès soit aux attachés principaux des administrations parisiennes justifiant d'au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, soit aux fonctionnaires des autres corps de catégorie A dont l'indice terminal est au plus égal à l'indice brut 966 et justifiant de 15 ans de services effectifs en catégorie A ;

- .../...

- un échelonnement indiciaire comportant 8 échelons, de IB 700 à IB 1015 et un échelon spécial en HEA ;
- la limitation du détachement à deux fois 5 ans sur un même emploi.

Certains points du projet appellent de la part des représentants de l'UCP des observations et des demandes de précisions ou d'amendements.

Ce texte devrait a priori être soumis au CSAP avant les vacances d'été. UCP Flash aura l'occasion d'y revenir.

L'UCP chez la Directrice Générale du CASVP.

Le 21 Mai 2008, une délégation de l'UCP/UNECT VP, conduite par sa présidente Patricia VAN-KOTE, a été reçue par Madame Hayet ZEGGAR, nouvelle directrice générale du CASVP. Cette prise de contact a permis de faire un large tour d'horizon de l'environnement professionnel du CASVP, administration parisienne à part entière, et sur le soutien et les améliorations à apporter à l'ensemble des personnels et notamment aux responsables d'établissement dans le management des équipes au quotidien.

Les points suivants ont été traités de manière plus approfondie.

Rompre l'isolement, voire le sentiment d'abandon des chefs d'établissement : la mise en place des SSIAD les a rassemblés autour d'un objectif, il convient d'instituer une réunion annuelle sur un thème à définir, favorisant les échanges sur les pratiques et savoir faire ou des sujets d'actualité.

Soutien dans le management avec des outils de formation de nature à gérer la crise, les conflits les situations de stress, etc...

Renforcement des formations qualifiantes dont les cadres de santé et cadres supérieurs de santé ont besoin dans l'exercice de leur métier.

La prise de responsabilité (directeur et directeur adjoint d'établissement, de section, cadres hôteliers, infirmières faisant fonction), doit se traduire dans le régime indemnitaire et le déroulement de carrière, forme légitime de reconnaissance professionnelle.

Enfin, ont été rappelées les attentes fortes dans les domaines suivants.

Lors de la fusion future des attachés de la Ville et du CASVP, il conviendra de veiller à la mise en oeuvre des garanties favorables aux personnels de catégories A et B.

Il faut remédier aux disparités de régime indemnitaire des secrétaires administratifs.

Concernant le pouvoir d'achat, L'UCP demande le paiement des jours RTT, sur la base du volontariat, une réflexion sur l'accélération des carrières, avec en particulier, un avancement d'échelon à l'ancienneté minimale comme pratiqué à la fonction publique territoriale.

Dans le cadre de l'action sociale, l'UCP revendique la pérennisation de l'Allocation Prévoyance Santé, l'extension du CESU à la garde de parents malades ou âgés, au soutien scolaire, la poursuite et le développement des prestations sociales de l'AGOSPAP, tout en maintenant le savoir faire du CASVP en matière de loisirs.

Telles sont les attentes et préoccupations des personnels du CASVP que l'UCP a souhaité mettre en lumière auprès d'Hayet ZEGGAR, dans la perspective de créer une nouvelle dynamique de ressources humaines tendant à valoriser la compétence et le dévouement des agents, en d'autres termes pour les « fidéliser ».

Un savoir faire étant si difficile à acquérir et à recruter, les emplois techniques et qualifiés se faisant plus rares, il n'est pas imprévoyant de concevoir un environnement favorisant la stabilité, sans faire obstacle à la mobilité (fuites, hémorragies, absentéismes sont les difficultés majeures des gestionnaires de ressources humaines).

Y faire face, c'est au cœur des préoccupations de l'UCP, car c'est avant tout améliorer les conditions de vie professionnelle de chacune et chacun.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45